

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie brunelle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c0a25d9b7e972e3eebc759e3>

Date d'obtention : 2023-03-16 14:12:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève vient me voir pour me rapporter une situation de "sexto", je le rencontre le plus rapidement en débutant avec la trousse de Sexto. Je lui pose uniquement les questions de la grille d'évaluation, je poursuis en rencontrant individuellement chaque élève impliqué. Si besoin, je confisque les appareils électroniques qui pourraient contenir des images de pornographie juvénile. Je rencontre également l'instigateur, et selon les explications qui seront données, j'évalue s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant et je transmets les informations aux policiers pour la suite des étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que tout dépendant des situations, dès qu'un élève sent son intégrité menacée par une quelconque situation de sextage ou de transmission de photos intime, je peux procéder avec la trousse Sexto et référer aux policiers pour la suite de l'intervention. Je retiens également, qu'avec l'aide de cette trousse et les étapes d'interventions de celle-ci, l'intimité et l'intégrité des élèves sont plus rapidement protégées et que toutes dénonciations est prise au sérieux et que les intervenants sont par le fait même protégé avec ce procédé structurer. Tout est clair et les démarches sont bien encadrées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Au départ, c'était les questions sans jugement, puisqu'il est facile de vouloir questionner d'avantage pour aider le ou les élèves impliqués dans une situation. Mais avec la trousse et les étapes bien définies, l'intervention est concentrée sur les faits et les observations des jeunes. Lors d'une situation de dénonciation, la rencontre avec la victime me semble la plus délicate, je suis convaincue qu'avec la trousse Sexto, ça sera plus aidant lors des rencontres impliquant la victime.